

## Nouveau PGDA IV : parcelles en pente et incorporation des engrais minéraux – Alertes de la FUGEA

Le 4<sup>e</sup> Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA) est d'application depuis le 15 avril 2023. La FUGEA suit cette mise en œuvre de près et alerte sur deux problématiques : les mesures liées aux parcelles en pente en lien avec la BCAE 5 et l'obligation d'incorporation des engrais minéraux.

### Parcelles en pente - Acter la période d'adaptation et tenir compte de la mise en ordre de la BCAE 5

Certaines restrictions de fertilisation pour les terres arables en pente sont basées sur la cartographie « érosion » (voir figure 1). Ce nouveau référentiel et la BCAE 5 sont actuellement rediscutés dans le cadre du GT érosion. Ils évolueront donc dans les prochains mois. Vu la situation, il a en outre été indiqué qu'il n'y aurait pas de pénalités pour les mesures liées à la BCAE 5 pendant deux ans (2023 et 2024). Cette période pourrait être étendue à 2025 (ce que nous soutenons). La FUGEA demande qu'une période d'adaptation identique à celle de la BCAE5 soit d'application dans le PGDA. Les restrictions basées sur la cartographie érosion de la BCAE 5 ne doivent pas entraîner de pénalité durant cette période.

La FUGEA rappelle qu'une fois les pratiques correctrices de la BCAE 5 appliquées, le risque érosif est réduit et la parcelle est en ordre. Nous ne comprenons donc pas que des parcelles de terres arables, ciblées sur base de la cartographie érosion (élevée/très élevée/extrême), mais qui sont en ordre de BCAE 5 soient soumises à des contraintes d'épandage.

|                         |             | Hors zone vulnérable                               |  |               | En zone vulnérable                                 |  |               |
|-------------------------|-------------|--|--|---------------|--|--|---------------|
|                         |             | Fertilisants organiques lents (fumier, compost...) | Fertilisants organiques rapides (fumier mou, lisier, purin, effluents de volailles...) | Azote minéral | Fertilisants organiques lents (fumier, compost...) | Fertilisants organiques rapides (fumier mou, lisier, purin, effluents de volailles...) | Azote minéral |
| Sensibilité à l'érosion | Élevée      |  |  | (*)           |  | (*)  | (*)           |
|                         | Très élevée | (*)  | (*)  | (**)          | (*)  | (**)   | (**)          |
|                         | Extrême     |  |  |               |  |  |               |

(\*) autorisé si respect d'une bande de 9m de large le long d'une eau de surface ordinaire  
 (\*\*\*) autorisé si respect de la BCAE5

Figure 1 : Conditions spécifiques pour les parcelles en pente (terres arables et prairies temporaires de moins de 2 ans)

### Incorporation des engrais minéraux – Une mesure intenable sur le terrain

Le PGDA IV rend obligatoire l'incorporation au sol, le jour même, des engrais minéraux sur un sol nu (voir Figure 2). Attention que même si une culture est présente, il faut qu'elle ait atteint un certain stade pour que le sol ne soit pas considéré comme nu (voir Figure 3).

La FUGEA a depuis le début alerté l'Administration et nos décideurs. Cette contrainte d'incorporation des engrais minéraux le jour même n'est pas tenable sur le terrain. Les retours d'agriculteurs et de conseillers techniques sont clairs sur à ce sujet :

- pour ceux qui épandent après le semis : l'enfouissement n'est tout simplement pas faisable sans risquer de ruiner le travail de semis (et pas possible d'attendre les stades de cultures définissant un sol « non-nu », ils sont bien trop tardifs, les apports doivent être fait avant).

- pour ceux qui épandent avant le semis : l'enfouissement le jour même n'est pas toujours tenable.

Le printemps pluvieux que nous venons de vivre l'a démontré. Les fenêtres pour travailler dans les champs étaient réduites, il fallait rouler dès que possible pour mettre les engrais en cultures de printemps MAIS avec de trop mauvaises conditions pour travailler les terres et faire l'incorporation en préparant le lit de germination. Dans de très nombreuses situations, cette étape ne pouvait donc se faire le jour de l'épandage, au risque d'abimer le sol. Notons que les agriculteurs en semi-direct sont tous simplement piégés car en ne travaillant pas leur sol, ils ne peuvent pas enfouir.

Une telle règle empêcherait le fractionnement des apports (en betteraves, pommes de terre, maïs). Les deuxièmes doses sont apportées à des stades inférieurs à ceux repris dans le PGDA pour définir un sol "non-nu". L'obligation d'enfouissement n'est pas possible. Pourtant, le fractionnement permet une meilleure efficacité de l'azote et donc de réduire encore plus la pression sur l'environnement...

|   | Fertilisants organiques lents (fumier, compost...) | Fertilisants organiques rapides (fumier mou, lisier, purin, effluents de volailles...) | Azote minéral |
|---|--|--|---------------|
| Moins de 6m d'une eau de surface ordinaire              | ROUGE  | ROUGE  | ROUGE         |
| Sol inondé ou enneigé                                   | ROUGE  | ROUGE  | ROUGE         |
| Zone d'aléa d'inondation élevé, en cas de fortes pluies | ROUGE  | ROUGE  | ROUGE         |
| Sol gelé plus de 24h hors ZV                            | VERT   | ROUGE  | ROUGE         |
| <b>Sol gelé plus de 24h en ZV</b>                       | ROUGE  | ROUGE  | ROUGE         |
| Sol nu (■)  | VERT   | JAUNE<br>Autorisé si incorporation au sol dans la journée                              |               |

  

|              |                                  |
|--------------|----------------------------------|
| <b>ROUGE</b> | Épandage interdit                |
| <b>JAUNE</b> | Épandage autorisé sous condition |
| <b>VERT</b>  | Épandage autorisé                |

Figure 2 : Conditions d'épandage. Nouveauté pour l'azote minéral (incorporation au sol dans la journée sur sol nu)

■ Un sol est considéré comme nu si la culture en place n'a pas atteint le stade de développement suivant :

| CULTURE                       | STADE   |
|-------------------------------|---|
| Céréale ou prairie temporaire | début tallage                                       |
| Betterave                     | stade « 12 feuilles »                               |
| Colza                         | stade « rosette »                                   |
| Mais                          | au moins 9 feuilles étalées                         |
| Pomme de terre                | au moins 10 feuilles étalées sur la tige principale |

Remarque : Un sol reverdi par les adventices après moisson n'est pas considéré comme un sol couvert.

Figure 3 : Critères du sol nu

En plus de sa non-applicabilité, la FUGEA s'interroge sur les objectifs. Les engrais minéraux ne présentent pas les mêmes caractéristiques que les engrais organiques à action rapide. Les risques de volatilisation par exemple sont largement réduits. Quels sont donc les gains environnementaux liés à cette nouvelle contrainte ? Quelles pertes d'azote sont visées ?

Face à ces impasses pratiques et agronomiques, compte tenu d'objectifs environnementaux qui ne sont pas clairement définis, la FUGEA demande à l'administration et à la ministre de l'Environnement de revoir cette réglementation. Les impasses techniques ont été répétées plusieurs fois mais nous sommes laissés sans solutions. Comme nous le rappelions dans notre édito de juin, il est important de garder le cap en faveur de la transition mais en redoublant de bon sens agronomique et de concertation avec le milieu agricole.